



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 13 octobre 2011

Municipalité
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 12 octobre 2011

**Objet : Octroi d'autorisations générales pour la législature 2011-2016,
préavis no 02/11**

Présidence : M. Raphaël Berthoud, Président

Le Conseil Général décide :

- a. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour les points 6, 7 et 8 de l'art. 13 du Règlement du Conseil général du 1^{er} juillet 2007 ;
- b. D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions dans une limite fixée à fr. 25'000.-- par cas, charges éventuelles comprises selon art. 13, point 5 du Règlement du Conseil général du 1^{er} juillet 2007 ;
- c. D'autoriser la Municipalité à engager des dépenses extrabudgétaires, sans préavis, pour un montant de fr. 25'000.- par cas au maximum, sans limite du nombre de cas par dicastère, mais seulement jusqu'à une somme totale de fr. 75'000.- annuellement ;
- d. D'accorder à la Municipalité la création de servitudes en faveur de Romande Energie SA, de Swisscom et autres entreprises de service.

Ainsi délibéré en séance du 12 octobre 2011

Le Président :
Raphaël Berthoud



La secrétaire :
Sylvie Troyon